



# Plan de l'avis

---

Conseil supérieur des centres PMS Avis N°39 portant sur la perception du travail d'orientation dans les centres PMS.....	1
Avant-propos.....	1
1. Objectifs du groupe de travail .....	2
2. Méthodologie retenue en fonction des attentes du Conseil supérieur .....	3
3. La rencontre du Groupe de travail avec les Conseils zonaux .....	4
4. L'analyse du discours des Conseils zonaux.....	4
5. Points de vigilance et recommandations.....	10
6. En conclusion .....	14
Ouvrages .....	15
Textes légaux .....	15
Textes de référence .....	16

# Conseil supérieur des centres PMS

## Avis N°39 portant sur la perception du travail d'orientation dans les centres PMS

### Avant-propos

Ce rapport vise à décrire la perception des agents des centres PMS en matière d'orientation.

Dans le cadre du cahier des charges, le Groupe de travail mandaté par le Conseil supérieur prévoyait de questionner la mission d'orientation des centres PMS pour les élèves fréquentant l'enseignement fondamental et le premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire. Le cadre méthodologique instauré, la rencontre des Conseils zonaux, n'a pas permis au Groupe de travail de cibler exclusivement cette population, lors des discussions.



*Le Conseil supérieur des centres PMS et particulièrement le Groupe de travail remercient vivement les Présidents (es) et les membres des Conseils zonaux d'avoir accepté de débattre, sans tabou, sur le sujet contesté que constitue le travail des centres PMS en orientation. Les membres du GT ont été attentifs, toute la durée de ce travail, à la parole des agents PMS dans des colloques, séminaires, assemblées relayant la question de l'orientation. Ils ont également rencontré la directrice et une conseillère pédagogique des CLB.*

*A-M. Bertiaux, B. De Commer, C. Djian, S. Dekuyssche, M. Gabriel, M.- P. Hautier, D. Lasut, P. Maurissen, E. Mouyard, C. Van Honsté, L. Vaniekaut*

## 1. Objectifs du groupe de travail

La Déclaration de politique communautaire (DPC) « Fédérer pour réussir » a mis en lumière la problématique de l'orientation scolaire. Le Conseil supérieur a toujours été attentif à cette question qui touche historiquement à la création des centres PMS. La DPC prévoit « *une amélioration des processus d'orientation* »... « *Chaque élève doit pouvoir compter sur une instance qui l'accueille et l'aide à définir son projet personnel, en proposant une information sur les spécificités de chaque filière d'étude, les opportunités et les réalités du marché de l'emploi, les métiers porteurs et les qualifications attendues.* »... « *Pour l'enseignement obligatoire, les centres psycho-médico-sociaux (CPMS) doivent être au cœur de cette dynamique d'orientation.* »...« *Pour ce faire, le Gouvernement veut : • développer des synergies entre les centres PMS et les opérateurs de formation pour garantir la continuité du processus d'orientation ; • redéfinir le rôle des CPMS en précisant leurs missions d'orientation et renforcer les outils à disposition, en assurant la collaboration avec les autres acteurs de l'orientation (carrefours emploi-formation, etc.)* ». (page13)

Le Conseil supérieur a publié, en juin 2013, un avis relatif à l'orientation. Ce travail s'inscrit dans la **continuité de l'Avis 34**.

Cet avis met, en avant, une **approche éducative de l'orientation** ; le concept « orientation » postule l'acquisition d'« une compétence à s'orienter ». Son développement fait donc partie intégrante du processus éducatif. Les centres PMS définissent leur mission d'orientation comme « **la mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives visant à développer chez les jeunes, la compétence à s'orienter** ». Ces actions intègrent ou confrontent les perceptions des familles, se conjuguent avec celles des écoles et se coordonnent éventuellement dans le cadre de partenariats ciblés.

Cet avis insiste également sur la **collaboration active et structurelle des centres PMS** au projet d'orientation initié au sein de chaque établissement scolaire ainsi qu'aux liens structurels à instaurer avec les acteurs des autres secteurs pour articuler différentes approches et spécificités.

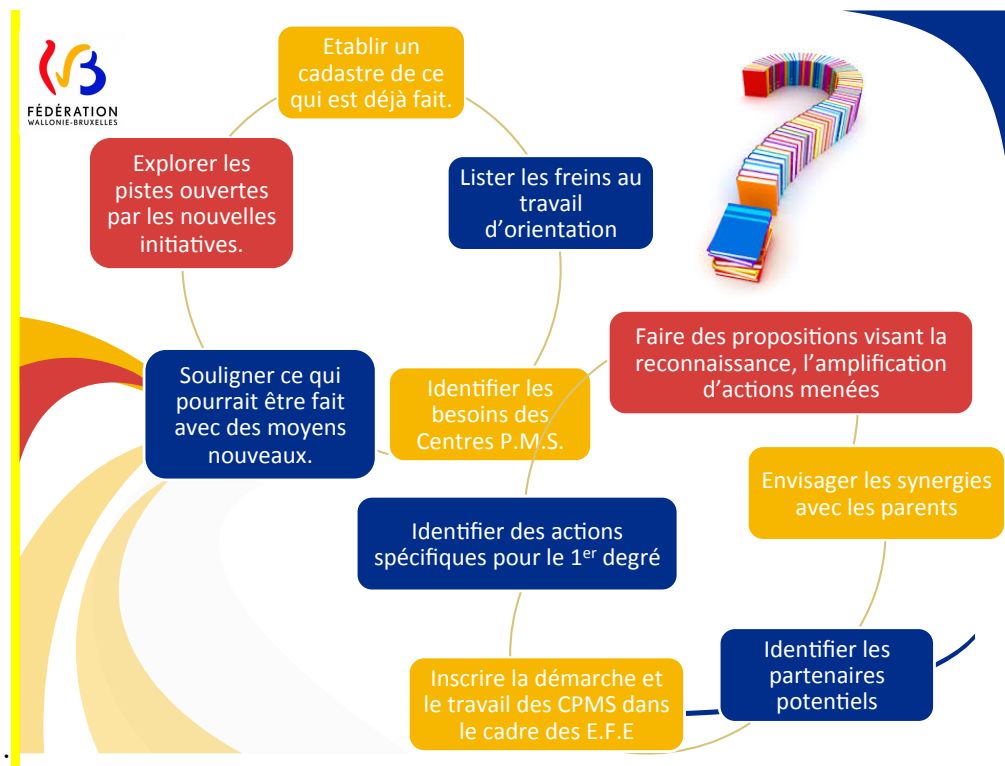
A la lecture de la DPC et en prenant connaissance de l'ambition de son projet, le Conseil supérieur a voulu obtenir une vision plus précise du concept « orientation » tel qu'il est compris et mis en œuvre par les équipes PMS sur le terrain. Il a souhaité ouvrir une réflexion impliquant tous les acteurs, en tenant compte de leur réalité locale et des contingences du quotidien. Le Groupe de travail s'est donc donné pour tâche de décrire

les différentes approches, de dégager les forces et les limites de l'orientation en milieu scolaire. Il s'est également efforcé de dégager de nouvelles pistes de travail.

## 2. Méthodologie retenue en fonction des attentes du Conseil supérieur

- Questionner les CPMS sur le travail consacré actuellement aux activités d'orientation, axe 6 du décret Missions des centres PMS de 2006 et les textes légaux impliquant les centres dans le travail d'orientation et sur les nouvelles perspectives de travail, dans le cadre d'une approche pratique et dynamique.

Pour recueillir ces informations et permettre une réflexion sur la question du travail d'orientation, les membres du Groupe de travail iront rencontrer des Conseils zonaux, instances nouvellement créées. Les échanges porteront sur les aspects suivants :



Ce qui suppose que l'on questionne l'existant, le travail réalisé et le potentiel, c'est-à-dire « ce qui pourrait être réalisé par les centres », la plus-value apportée par leur approche spécifique. On pourrait confronter cette approche avec les attentes de la

société civile (jeunes, famille, Ecole, monde économique et discours du politique). Cependant, on veillera à ne pas demander aux centres PMS d'avoir une baguette magique ou de sortir de leur cadre institutionnel ou éthique.

- Procéder à l'analyse du matériel récolté en utilisant un SWOT questionnant les forces et faiblesses internes et externes des centres PMS en matière d'accompagnement des élèves dans leur processus d'orientation.
- Rédiger un rapport de ces rencontres, dégager les pistes de travail consensuelles, énoncer les points de vue divergents et dégager, s'il échet, des recommandations.

### 3. La rencontre du Groupe de travail avec les Conseils zonaux

Tous les Conseils zonaux ont été rencontrés durant la période de mars à juin 2015 ; le Conseil zonal offre les particularités de donner la parole à tous les réseaux et de traduire une dimension locale. Il convient de rappeler la récente création de ces instances ; cette rencontre est donc une première, avec les biais inhérents à la nouveauté. Deux membres du Groupe de travail ont donc rencontré chacun des Conseils zonaux, parfois élargis aux autres centres de la zone, sur base d'une trame commune. (Document PTT de présentation du travail).

### 4. L'analyse du discours des Conseils zonaux

L'analyse des discours des membres des Conseils zonaux permet d'identifier des vécus communs, de dégager des visions particulières sur la manière dont le travail d'orientation est appréhendé ou construit sur le terrain. Nous avons repris leurs réflexions sous mode de réponses aux questions suivantes :

4.1 L'aide à orientation est-elle un travail investi ou à investir dans le cadre des missions des centres PMS ?

#### 4.1.1 Les limites ou les freins au travail d'orientation

La question apparaît d'emblée assez difficile ; les réponses sont particularisées et mettent en évidence des contraintes. Seront reprises dans le document, les réflexions le plus souvent énoncées ; elles abordent :

- La multiplicité et la complexité des demandes

Ces contraintes de travail ont limité l'investissement des centres PMS dans les activités d'orientation. Les équipes sont surchargées par la multiplicité des demandes individuelles de plus en plus complexes touchant à des problématiques sociales et/ou psychologiques graves. Certaines équipes ont investi un travail de partenariat avec l'école ou d'autres intervenants sur le soutien aux difficultés d'apprentissage, le vivre ensemble, ... Les moyens humains sont limités pour embrasser l'ensemble des missions dévolues aux CPMS. Par conséquent, les centres PMS ont été contraints de dégager des priorités de travail.

➤ Le lien spécifique Ecole-Centre PMS

L'orientation est comprise comme une prérogative du Conseil de classe et donc de l'école. Les actions menées par le centre PMS n'interviennent qu'en complémentarité avec celles de l'école. Cette remarque postule que l'on vérifie « **si et comment** » ces deux acteurs éducatifs sont en mesure de travailler collégialement en toute **indépendance** comme le prescrivent les textes légaux. La gestion de l'école liée au NTPP freine parfois le travail des acteurs de l'orientation.

➤ La structure et l'organisation de l'enseignement

La structure, l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement obligatoire sont questionnés. Pour atteindre à l'idéal prôné, l'orientation positive des élèves, un temps et un espace dédiés et déconnectés de la sanction des études permettraient que l'élève puisse se poser explicitement la question de son orientation. L'autonomie du premier degré rendrait plus facile le processus d'orientation. Il constituerait un temps d'arrêt permettant l'émergence de la question de l'orientation pour **tous** les élèves, leurs parents, les équipes éducatives. Il renforcerait l'orientation positive, plus particulièrement pour les élèves qui se destinent au qualifiant.

➤ La compréhension du concept « orientation »

Les centres PMS contribuent très largement dans le cadre de leur travail, tant sous l'aspect collectif qu'individuel, à construire et/ou restaurer le sentiment d'efficacité personnelle et l'image de soi chez les élèves, qui constituent le socle d'un processus d'orientation positive. Cette dimension est intégrée dans toutes les activités déployées dans le projet de centre et constitue le fil rouge du décret Missions des centres PMS.

➤ La précarité sociale et psychologique de certains élèves

Il convient d'intégrer, dans le travail d'orientation, les particularités portées par les familles soumises à la précarité. Il faut avoir à l'esprit que la problématique psychosociale de certains jeunes est tellement importante que l'école constitue le seul havre ou point d'accrochage. Ces jeunes n'ont certainement pas l'énergie disponible pour adhérer à un processus d'orientation. Un travail focalisé sur la restauration de l'image de soi est prioritaire et doit être construit avec d'autres partenaires, tels que le secteur de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale...

#### 4.1.2 Les nouvelles perspectives

La question de l'investissement de l'orientation par les centres PMS ouvre également de nouvelles pistes de travail.

➤ Les « mises en situation » des jeunes pendant la scolarité

L'Ecole devrait être en mesure de proposer aux élèves des activités expérientielles, stages, mises en situation, découverte de l'entreprise... Dans ce contexte, les centres PMS pourraient travailler avec l'équipe éducative, en amont et en aval de ces moments privilégiés. Les initiatives prises par l'Ecole en ce sens sont assez limitées. Des synergies doivent permettre à l'école, aux élèves et à l'entreprise de se rencontrer. Il convient de travailler sur les représentations différenciées et parfois remplies de préjugés du monde de l'enseignement et de l'entreprise et avancer dans la volonté de créer une liaison formation-emploi. Le développement de la formation en alternance ouvre ce chantier. L'école et les entreprises peuvent construire des projets qui amènent les jeunes à mieux connaître les entreprises, leur environnement, le tissu social. Les équipes des centres PMS peuvent de toute évidence, travailler à ce rapprochement et plus spécifiquement en préparant les jeunes à s'intégrer dans ces projets et en analysant avec eux, leur ressenti face à l'expérience.

➤ Le rôle spécifique des enseignants et des acteurs scolaires

Le processus d'orientation suppose pour l'élève une solide connaissance de soi ; celle-ci comporte également une estimation des acquis pédagogiques et des capacités d'apprentissage ; l'auto-évaluation par l'élève de ses acquis et de sa marge de progression dans l'approfondissement des matières, sa méthode de travail et son esprit de synthèse doivent être travaillés au sein de l'école. Les personnes rencontrées font également le constat que les professionnels de l'école, enseignants et agents PMS



sont peu au fait, des exigences des parcours scolaires et de formation dans lesquels ils ne sont pas impliqués.

➤ L'approche orientante

Cette démarche est implémentée dans certains établissements et plus spécifiquement dans les écoles qui organisent l'enseignement qualifiant. Cette approche a pour objectif de donner du **sens aux apprentissages**. Les centres PMS sont impliqués dans cette démarche qu'ils cautionnent pleinement. Dans la philosophie de l'approche orientante, leur travail se trouverait intégré dans le projet pédagogique de l'établissement scolaire. Sur le terrain, les agents se disent phagocytés par les attentes de l'école. Entre la réponse aux autres missions décrétales et l'investissement exigé par cette approche, les agents se sentent coincés par le manque de moyens en personnel ; cet état de fait les amène à désinvestir le concept.

➤ Les bassins EFE et les Cités des métiers (CDM)

La dynamique de travail engendrée dans les **instances bassins Ecole-Formation-Emploi** ouvre de nouveaux chantiers dans lesquels les agents des centres PMS sont appelés à participer. Les EFE offrent des ressources (plate-forme commune, information et outils) pour les professionnels de l'orientation en milieu scolaire. En outre, ces instances constituent un lieu d'échanges entre le milieu socio-économique et l'Ecole.

Quatre **Cités des métiers** se construisent progressivement, respectant la Charte exigée par la labellisation. Les centres PMS s'interrogent sur l'éventuelle collaboration avec ce « concept multipartenarial ». Seront-ils associés à cette dynamique, comme le sont les CIO en France ? Dans quelles conditions, les agents seront-ils amenés à y travailler en tenant compte de leurs missions décrétales, de leur cadre déontologique et de leur statut ? Actuellement, les discours des responsables de projet ne concordent pas et les stratégies au sein des quatre CDM semblent différentes.

#### 4.2 Où et comment, les centres PMS investissent-ils actuellement l'orientation?

Les actions sont diversifiées : certains publics sont systématiquement approchés : le 1<sup>er</sup> degré, les rhétoriciens, les moments dits « charnières »...

L'accompagnement individuel est souvent privilégié et articule le processus d'orientation à d'autres dispositifs de soutien aux apprentissages ou d'aide psycho-sociale.

L'approche collective est surtout privilégiée dans le cadre de séances d'information sur les filières d'enseignement aux moments de choix de grilles. Les centres PMS regrettent qu'elles fassent souvent doublon avec les informations données par les écoles ; ces dernières insistent lourdement et légitimement sur les filières et sections qu'elles organisent. Dans ce cas de figure, le message envoyé aux élèves et aux familles manque de clarté.

Certains centres ont mis au point des activités de sensibilisation et d'éducation aux choix, sous forme d'animations. Ces dernières font appel à la créativité des agents ; elles sont coûteuses en temps. On constate que les centres ne disposent d'aucun outil (plate-forme ou services) mis à la disposition de leur institution pour stocker ce matériel d'animation. La diffusion par l'IPIEQ de Huy-Waremme de Métiérama et la récente initiative « Mon école, mon métier » de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont saluées mais jugées insuffisantes. De plus, il est souligné que ces outils doivent être absolument exploités par des professionnels au sein des groupes d'élèves pour prétendre à une certaine efficacité.

D'autres centres privilégient des actions de déconstruction des stéréotypes et clichés liés aux formations et métiers.

Les centres PMS travaillent à leur visibilité en matière d'orientation en participant aux manifestations ouvertes au public dans le cadre de l'orientation : Salon SIEP, Salon des Métiers, rencontres de professionnels organisées par les services Club, Opération Carrières,...

La plupart des collègues font également le constat que le centre PMS est parmi les opérateurs d'orientation, celui qui détient la meilleure connaissance du système scolaire de l'enseignement obligatoire ; il possède à la fois une connaissance formelle et interne ; son vécu des établissements scolaires conjugué à la connaissance des élèves constituent une plus-value importante pour accompagner les processus d'orientation.

#### 4.3 Le travail d'aide à l'orientation en milieu scolaire et ses paradoxes

- Nous avons une représentation de l'école secondaire qui conduit les enfants de la pré-adolescence à l'âge adulte. **La mobilité scolaire** dans l'enseignement secondaire n'est pas une « chose naturelle », hormis en cas d'échecs ou de difficultés comportementales. Les parents confient leur enfant à l'école, dans la durée. La fonction maternante de l'école intègre cette notion de durée et les enseignants la vivent comme un facteur positif. « Se sentir bien » dans un établissement scolaire est souvent perçu comme une priorité par l'élève au détriment d'un véritable choix d'option ou de filière. Coincés dans ce modèle de pensée, les élèves, leur famille et les acteurs éducatifs s'enferment dans un système ne permettant pas l'exploration des possibles et par conséquent la question de l'« Orientation ».
- La **richesse de l'offre scolaire** qu'elle se décline sous forme de réseaux ou d'établissements et de filières complexifie la formulation de la question de l'orientation.

L'aspiration légitime qu'endosse un chef d'établissement à faire « tourner son école » et à lui conserver son NTPP limite la façon dont l'équipe éducative peut soutenir le processus d'orientation pour l'élève. L'orientation est parfois conçue comme un outil interne à l'établissement. Les centres PMS sont souvent invités à participer à ce mécanisme.

La concurrence entre les établissements les conduit également à se faire connaître du public sous des aspects assez éloignés de leur spécificité en matière de formation.

Il est également observé que beaucoup d'établissements, géographiquement proches, organisent des filières identiques dites « peu porteuses » en matière d'intégration socio-professionnelle. L'inverse est également constaté.

- Nous notons aussi **l'affrontement des discours** du monde économique optant pour l'employabilité et l'Ecole qui prône la notion d'épanouissement personnel. De même, la double exigence du monde de l'emploi demande à la fois, à l'Ecole, de dispenser aux élèves une formation spécifique solide et aussi de développer leurs compétences transversales permettant une reconversion immédiate.
- Au centre de toutes ces tensions, **l'adolescent** reste l'enjeu des préoccupations. Ce dernier est en perpétuel changement, en recherche de lui-même. Il a « difficile » à se

projeter dans un avenir fluctuant et se vit dans le moment présent. Peut-il se réduire à son projet scolaire et professionnel, comme le laisserait entendre son entourage familial et scolaire ?

## 5. Points de vigilance et recommandations

Après avoir collecté des informations venues du terrain et entendu le discours des collègues, le Groupe de travail a listé une série de recommandations ou de points de vigilance retenus par les acteurs PMS.

### 5. 1. Points de vigilance concernant l'ensemble des acteurs de l'orientation et des décideurs

- De la nécessité de donner une réelle **indépendance** de parole et d'action aux différents opérateurs d'orientation reconnus d'utilité publique et de veiller à ce que leur cadre institutionnel garantisse cette indépendance.
- De la nécessité d'utiliser un **langage commun**, de communiquer entre usagers, professionnels et politique sur base de ce langage commun afin de construire une **action commune** à travers des **activités diversifiées**. Au-delà de ce langage commun, il est important de créer une coupole commune.
- De la nécessité de s'accorder sur un concept « **orientation multiforme** ».
  - ✚ **Qui réfère à un discours :**
    - Politique
    - Économique
    - Social
    - Éducatif
  - ✚ Qui implique la mise en œuvre **de dispositifs différents et complémentaires** pour l'utilisateur, tels que :
    - Dispositif éducatif : apprentissage de la compétence à s'orienter : éducation aux choix et pédagogie de la réussite, prise de conscience du sens des apprentissages.
    - Dispositif informatif : animations, documentation...
    - Dispositif d'accompagnement personnalisé : entretien, logiciel d'orientation...

- Dispositif expérientiel : stages, initiations...
- Dispositif de sensibilisation à la réalité économique, à la connaissance des métiers, du marché de l'offre, de l'évolution des secteurs ...

La **diversité des dispositifs et celle de leur approche** sont indispensables face à un processus aussi complexe que l'orientation

- ✚ Qui implique **d'identifier, relier, conjuguer et articuler** les dispositifs d'aide à l'orientation, leurs actions étant morcelées et non coordonnées.

La mise en relation de ces divers dispositifs et actions suppose une **articulation** entre tous les opérateurs d'orientation et une mise en réseau des professionnels. Des espaces de concertation doivent être structurés. Les différents dispositifs doivent se construire dans un continuum temporel, de l'élève à l'étudiant au jeune adulte, de la personne en recherche d'emploi, en demande de reconversion...

- De la nécessité de prendre en considération :
  - ✚ Le contexte dans lequel l'aide à l'orientation est posé : crise économique (marché de l'emploi, dégressivité des allocations d'insertion ou de chômage,...), mobilité, mutation de l'activité et des métiers.
  - ✚ L'offre de formation, la valorisation de la formation, la qualité de la formation.
  - ✚ Les opérateurs d'orientation existants et les dispositifs mis en place, dans les cadres éducatif, économique et social.
  - ✚ La pénurie ou de l'ignorance des sources d'information mises au service des personnes devant s'orienter et des professionnels.
- De l'obligation de travailler à une **charte** précisant les valeurs prônées dans les dispositifs d'orientation et doter les professionnels d'un **cadre déontologique**.

## 5. 2. Points de vigilance concernant les centres PMS et les acteurs éducatifs

- De la nécessité de construire avec l'élève, **dès son plus jeune âge** et tout au long de sa scolarité des compétences génériques qui constituent les fondements d'une

éducation aux choix : une **estime de soi**, une **confiance en soi** et un **sentiment d'efficacité personnelle**.

- De la nécessité d'interroger les **structures établies et les textes légaux**

L'organisation des études, la structure de l'enseignement, les parcours de formation et les prescrits des textes légaux (le Décret Missions, le Décret Missions des centres PMS, la réforme du 1<sup>er</sup> degré, le décret intersectoriel Enseignement -Aide à la jeunesse,...) optimalisent-ils les processus d'orientation des élèves ?

- De la nécessité de travailler **le sens des apprentissages** en milieu scolaire : le concept d'approche orientante ouvre ce chantier.

- D'identifier et de prendre en compte **tous les acteurs** pouvant soutenir le jeune dans un processus d'orientation.

Les acteurs peuvent être :

- ✚ Des professionnels de l'orientation.
- ✚ Des acteurs informels : parents, pairs, secteur de l'Aide à la Jeunesse, secteur jeunesse, média... Ces acteurs informels peuvent entrer en dialogue avec les professionnels de l'orientation, particulièrement dans le cas de publics scolaires.

Cette identification et ce cadastre devraient être menés dans un espace donné : la configuration géographique telle qu'elle est instaurée au sein des instances bassins EFE pour l'enseignement qualifiant pourrait être retenue.

- De la nécessité de prendre en compte toutes les **caractéristiques du public adolescent et/ou pré-adulte**.
- De la nécessité de prendre en considération les **caractéristiques sociales et culturelles** de certains publics : jeunes et familles.
- D'identifier, au cours du parcours scolaire, **des points de repère et des points de passage pertinents** pour soutenir un véritable parcours de prise de conscience par l'élève des bénéfices à s'inscrire dans un processus orientant. Cependant, nous restons conscients que ce processus d'orientation est continu : les échéances et les

charnières du système scolaires s'estompent si on postule que la maturation des élèves s'effectue selon un continuum personnel ou collectif et que les familles et les jeunes avancent selon leur temporalité souvent différente de celle de l'Ecole.

- De s'accorder sur l'importance de garder des services de **proximité**, étant déjà **en dialogue naturel** avec les publics élèves et familles. La proximité des centres PMS avec les écoles et les familles (permanences hebdomadaires ou présences régulières dans les écoles et notamment aux conseils de classe,..) existe. Les acteurs PMS soulignent également la relation de confiance à instaurer entre le professionnel et l'élève dans une démarche d'orientation. Le processus initié touche à l'intimité de chacun. Le cadre institutionnel des centres PMS rencontre cette exigence relationnelle.
- De prendre en considération **la carence des moyens humains** actuellement dévolus aux CPMS pour l'ensemble de leurs missions.

Deux types de propositions sont faites :

- ✚ De renforcer les équipes en les dotant d'un personnel spécifique et affecté aux questions d'orientation.
  - ✚ De dégager du personnel PMS dans chaque zone, sous la forme d'équipes se mettant à disposition des centres pour l'aide à l'orientation. Le personnel PMS affecté dans le cadre de cette mission, serait dès lors, remplacé au sein des centres. Ce type de dispositif permettrait de former le personnel dans les matières spécifiques de l'orientation, de le déléguer dans les lieux où ces matières sont traitées (EFE, Cités des Métiers,...) et de permettre ainsi une information dégagée de toute contrainte. Ce personnel, issu de l'Institution, serait porteur des valeurs du travail développé dans les centres PMS. Le dialogue avec les équipes PMS en place en serait facilité. Les équipes en appui, « hors centres » pourraient investir la dimension collective du travail d'orientation et seraient une ressource pour les équipes locales.
- De la nécessité de proposer un **programme d'aide à l'orientation** dans le cadre du parcours scolaire **articulé** avec le dispositif mis en place dans l'enseignement supérieur et hors école. Ce programme d'aide serait négocié avec tous les partenaires impliqués et reprendrait les « **actions minimales** » dont pourrait bénéficier l'élève dans le cadre de sa scolarité.

- De la nécessité de **sensibiliser les agents PMS** « à la plus-value » qu'induit l'aide au processus d'orientation dans l'accompagnement des jeunes. Cette mise en évidence de l'orientation dans le travail des centres PMS devra nécessairement être accompagnée d'une **offre de formation actualisée**. A titre d'exemple, nous notons que les agents PMS sont amenés à prendre place dans les instances Bassins EFE sans en avoir reçu la moindre information.

## 6. En conclusion

Le Groupe de travail fait le constat que les réflexions, les préoccupations et les recommandations du terrain s'inscrivent en **complémentarité** des idées émises dans le cadre de **l'Avis 34**. Le paysage de l'enseignement qualifiant change et amène de nouvelles manières de travailler. Les centres PMS prennent leur place dans les nouvelles instances de concertation que sont les IPIEQ et les EFE. Toutefois, ils soulignent que la compétence en matière d'orientation est à développer auprès de **tous les publics** et non exclusivement auprès de ceux qui se destinent à l'enseignement qualifiant.

Les élèves fréquentant **l'enseignement général** tireraient le plus grand bénéfice de cette éducation à l'orientation. De même, comme tout processus éducatif, il mérite d'être investi **dès l'entrée en scolarité**, en l'adaptant nécessairement aux spécificités du public rencontré.

**L'éducation aux choix fait partie du processus éducatif** et constitue le fondement du processus d'orientation scolaire et professionnelle.

Les centres PMS ont pris connaissance, avec beaucoup d'attention, des commentaires du rapport Mc Kinsey et des divers articles de presse à propos de leur travail en matière d'orientation. Au delà d'un certain découragement face à ce que les acteurs PMS considèrent comme de l'incompréhension vis-à-vis de leur travail et de leur difficulté de rencontrer toutes les attentes du public élèves et familles, du politique, des acteurs économiques, ils reconnaissent que **l'aide au processus d'orientation des élèves mérite plus d'excellence de la part des centres PMS**.

Le Conseil supérieur souhaite que les points de vigilance qui sont retenus dans ce document puissent être examinés avec l'attention requise.



# Textes consultés

---

## Ouvrages

**ANDRE G**, L'orientation scolaire. Héritages sociaux et jugements professoraux. Paris, PUF, 2012, 188p.

**DANVERS, F.** S'orienter dans la vie : une valeur suprême ? Dictionnaire de sciences humaines. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2009.

## Textes légaux

---

Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre -24/07/1997.

Décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres psycho-médico-sociaux -14/07/2006 –.

Circulaire 5375 du 19/08/2015 - Nouvelle réforme du premier degré de l'enseignement secondaire : Organisation, conditions d'admission, passage de classe, sanction des études [Abroge la circulaire 2689 du 27/04/2009.

Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire. D. 21-11-2013 M.B. 03-04-2014

Décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation D. 21-11-2013 M.B. 03-04-2014.

## Textes de référence

---

**Conseil supérieur des Centres P.M.S** : Avis 34 relatif à l'orientation en Centres PMS, juin 2013.

**Déclaration de politique communautaire « Fédérer pour réussir » 2014-2019**

<http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=dpc2014-2019>

**Interfédé** - Construire une action commune de formation. Rapport et recommandations suite aux travaux pilotés par l'**Année des Compétences 2014**. **Document de travail**.

**Mc Kinsey et Compagny** - Rapport final : « Contribuer au diagnostic du système scolaire en FWB » Pacte d'excellence 2015.